



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 28

Type de séance : Commission DEP Date : 29/05/2019	Objet : Etude sur la localisation des femelles de Râle des genêts menées par le CPIE de Meuse sur les communes de Stenay-Mouzay (55).	Avis : Favorable
--	--	-------------------------

Contexte

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Râle des genêts, il a été mis en évidence que la survie de l'espèce est fortement dépendante du succès de reproduction. Afin d'améliorer le succès de reproduction, il est important de localiser au mieux les femelles et leur nid. Une protection des nids plus efficace (comme une bande refuge mieux ciblée) permettra d'amener plus de poussin à l'âge de l'envol.

Le CPIE de Meuse souhaite mener une étude sur la recherche des femelles avec l'utilisation d'un drone équipée de caméra thermique. L'opération sera conduite sur les communes de Stenay-Mouzay.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Râle des genêts ?

Supports de réflexion

CERFA individus + note du 7 mai 2019

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Bruno FAUVEL

Il s'agit d'un test de méthode pour faciliter la protection du Râle des genêts. L'utilisation d'un drone associé avec une caméra thermique est prévue pour des survols au crépuscule. Il y a aura une phase de test préalable en utilisant une Caille d'élevage maintenue dans une cage ; la corpulence de cette espèce étant proche du Râle. Si ce test est concluant, l'inventaire sera conduit avec des écoutes préalables pour détecter les mâles. Le CPIE a prévu d'éviter pour le test des secteurs où le Râle est connu. Une recommandation sera émise pour éviter une éventuelle perturbation sur le Courlis cendré.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable avec une recommandation.

Recommandations

Pour la phase de test, les zones où le Courlis cendré est connu seront évitées.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est